L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 17 MARS 1883

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Propriétés de valeur situées dans le centre du Second District.

Emplacement d'affaire, encoignure des rues Dumaine et Bourbon.

Résidence en briques à étage, rue Bourbon No 191.

Maison à étage, rue Claiborne, entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

Terrains vacants, rue Colapissa.

Succession de Madame L. P. Commagère.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 7682.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 mars 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1883, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir—

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Ste-Anne, Dauphine et Dumaine, mesurant 25 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles; ensemble, une résidence en briques à étage de plusieurs chambres; une cuisine en briques à étage attenant à la maison; water-works, lieux d'aisance, etc., etc.

2° Un terrain d'encoignure situé dans le même District dans l'ilet compris entre les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St-Philippe. Lequel lot de terre formant encoignure aux rues Bourbon et Dumaine, mesurant 49 pieds de face à la rue Dumaine, 85 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Bourbon, 40 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Bourbon, de là se rétrécissant à angle droit de 19 pieds 4 pouces 3 lignes, de là sur une seconde ligne de profondeur de 44 pieds 6 pouces 6 lignes et 31 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond et parallèle à la rue Dumaine.

Ensemble une maison basse en bois couverte en ardoises et briquetée entre poteaux, contenant plusieurs chambres, et deux bâtisses en briques, à étages, construites sur la ligne du fond et faisant face à la rue Bourbon et contenant plusieurs chambres, cour pavée, lieux d'aisance, etc., etc.

3° Un autre lot de terre situé dans le même District, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, Dumaine et Ste-Anne, mesurant 40 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 63 pieds 8 pouces 3 lignes sur une ligne parallèle à la rue Ste Anne, 31 pieds 5 pouces sur une première profondeur parallèle à la rue Dumaine, de là se rétrécissant à angle droit 29 pieds 7 pouces 5 lignes sur une profondeur de 32 pieds 3 pouces 3 lignes et 34 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une bâtisse en bois, à étage, couverte en ardoises, construite sur la profondeur du terrain et ayant quatre chambres avec balcon sur la façade; une autre bâtisse de deux chambres, citerne, hydrant, etc., etc.

Le hangar, servant comme magasin de fruits, n'est pas inclus dans la vente.

4° Deux lots de terre vacants situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 448 compris entre les rues Colapissa, Mary, Trenton et Jackson, désignés par les Nos 1 et 2, lesquels lots mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Colapissa sur 172 pieds de profondeur.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions, comptant.

Actes de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le montant de l'adjudication pour lier la vente.

—10 17 24 mars 3 10 17.

Jolie propriété à l'encoignure des rues Belle Castle et Tchoupitoulas, avec plusieurs petites maisonnettes dans le Sixième District.

Une grande bâtisse en briques à étages, formant l'encoignure des rues Camp et Berlin, faisant face au marché de Jefferson City, dans le Sixième District.

Une maison haute formant l'encoignure des rues Lafayette et Bassin, avec une autre bâtisse à étage faisant face à la rue du Bassin. Nos 174 et 176, dans le Premier District de cette ville.

Succession de Jean Michel.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 1191.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 mars 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 février 1883, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Lafayette, Bassin, Poydras et Franklin, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Lafayette et Bassin, désigné par la lettre A mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue Lafayette sur une profondeur et face à la rue du Bassin de 50 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en maison à boutique à étage, avec façade en briques, couverte en ardoises, et divisée en deux corps de logis citerne, hangars, lieux d'aisance, etc. Le tout loué $26 par mois.

2° Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même District et ilet, attenant au lot ci-dessus décrit désigné par la lettre B, et mesurant 50 pieds de face à la rue du Bassin sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 28 pieds 5 pouces.

Les améliorations consistent en une maison haute en briques, façade en briques, ayant huit chambres et deux citernes, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout divisé en deux corps de logis et loué $35 par mois.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet compris entre les rues Camp, Magasin, Berlin et Milan désigné par le No 1 et mesurant 90 pieds 2 pouces de face à la rue Berlin, sur une profondeur et façade à la rue du Camp de 83 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Berlin et Camp. Les améliorations se composent d'une maison en briques à étage, divisée en logements distincts de quatre chambres chaque, avec les cuisines, citernes, lieux d'aisance, &c.

4° Un autre lot de terre situé dans le même District et ilet, attenant dans le fond au lot ci-dessus décrit désigné par le No 2, mesurant 36 pieds 3 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de 90 pieds 2 pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

5° Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Tchoupitoulas, Belle Castle, Jersey et Dufossat, formant encoignure des rues Tchoupitoulas et Belle Castle, désigné par la lettre A, mesurant 38 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur et face à la rue Belle Castle de 116 pieds 9 pouces et 1 ligne et de 114 pieds 7 pouces 2 lignes sur la ligne opposée et une largeur dans le fond de 38 pieds 8 pouces.

Ensemble une jolie résidence à étage en boiss couverte en ardoises, ayant une grande pièce au rez-de-chaussée, à l'usage d'un magasin, corridor d'entrée, quatre chambres à coucher au premier, avec un grand balcon en verandah faisant face aux deux rues, cuisine de deux chambres avec cabinet et galerie, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

6° Un autre lot de terre situé dans le même district et ilet, désigné par la lettre B, mesurant 30 pieds 5 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 90 pieds 5 pouces de largeur dans le fond, 114 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot A et 111 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne opposée. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

7° Un autre lot de terre, situé dans le même district et ilet, désigné par la lettre C, mesurant 31 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, 10 pieds 11 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 112 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne de division du lot B, et de 111 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée; ensemble une maison basse en bois de deux chambres et galerie, cuisine attenant à la maison, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout conformément aux plans faits par Edgar Pilié, architecte, le 14 avril 1882, et déposés à mon bureau pour référence.

TERMES ET CONDITIONS.

Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, lesquels billets porteront 8 pour cent d'intérêt jusqu'à paiement final; les bâtisses devront être maintenues assurées et les polices d'assurance transférées aux porteurs des billets. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets.

Les acquéreurs assumeront, en sus du prix d'acquisition, les taxes dues et exigibles en 1883.

10 pour cent de dépôt seront requis comptant des acquéreurs sur le montant de leur adjudication.

Actes de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 fév—14,17,24—mars 4, 6,1,10,17

BIJOUX.

Succession de John E Dutillet.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—VENDREDI, 23 mars 1883, il sera vendu, à 11 heures A. M., à mon magasin, coin Bienville et Passage de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 décembre 1882.

Un lot de bijoux assortis.

Conditions—Comptant.

11 mars—11.17.23

La propriété formant l'encoignure des rues Ursulines et Bourgogne, à étage.

Position convenable pour un magasin de chaussures ou groceries.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 17 mars 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Bourgogne et Ursulines, mesurant 20 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue des Ursulines sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de 56 pieds 7 lignes—34 pieds 1 pouce 2 lignes sur une première profondeur sur la ligne opposée, de là s'élargissant 1 pied 7 pouces 1 ligne, de là sur une seconde profondeur de 21 pieds 11 pouces 5 lignes, 21 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une maison basse à étage de quatre chambres, galerie, lieux d'aisance, etc.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—1/3 comptant, et du davantage et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage et un dépôt de 10 pour cent comptant requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. Meunier notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1883. 11 mars—

VENTES A L'ENCAN'

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente pour effectuer un partage.

Succession de Dame Ninette Dauncy et de Charles F. Dauncy.

Maison basse en briques formant encoignure des rues Marigny et Chartres, 3me District.

Maison basse en bois rue Dauphine, No 303, dans le Second District.

32 Actions de la Compagnie du Chemin de Fer Orléans.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un lot de terre situé dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Quartier, mesurant 26 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Dauphine sur 65 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Ensemble, une maison de quatre chambres et deux cabinets; cuisine basse en briques de deux pièces; citerne, hydrant, lieux d'aisance et cour pavée.

2° Un lot de terre situé dans le 3me District, formant encoignure aux rues Marigny et Chartres, mesurant 73 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Moreau, sur 53 pieds 6 pouces de profondeur et faisant face à la rue Marigny—de là 41 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Chartres et courant vers la rue Mandeville; de là 13 pieds sur une ligne parallèle à la rue Marigny et courant vers la rue Royale; de là 26 pieds sur une ligne parallèle à la rue de Chartres et courant vers la rue Mandeville, 3 pieds 4 pouces sur une ligne parallèle à la rue Marigny et courant vers la rue Royale; de là 6 pieds, sur une ligne parallèle, vers la rue de Chartres et courant vers la rue Mandeville et 71 pieds de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une maison basse en briques ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets. Cuisine haute en bois de quatre chambres, hangar, citerne, water-works &c. &c.

Le tout exploité depuis plusieurs années comme boulangerie.

—Aussi—

11 actions de $100 chacune de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.

Termes et conditions—Pour les actions—comptant sur les lieux.

Pour les propriétés foncières—1/3 comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets divisés par coupons garantis par hypothèque et portant huit pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage, et un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.

Actes de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues pour l'année 1883.

17 mars—

Placement avantageux d'une propriété rue des Ursulines, No 139, installée en boulangerie.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Un lot de terre situé dans le second district, dans l'ilet borné par les rues des Ursulines, Hôpital, Remparts et Bourgogne—lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 120 pieds de profondeur, du côté de la rue des Remparts 88 pieds 4 pouces.

Un lot de terre situé dans le second district, renfermé par les rues des Ursulines, Hôpital, Bourgogne et Remparts, mesurant, plus ou moins, 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 120 pieds du côté le plus rapproché de la rue des Remparts; sur la ligne opposée le dit lot de terre mesure sur une première profondeur, 88 pieds 4 pouces, de là s'avançant 6 pieds sur la rue Bourgogne, de là sur une seconde profondeur de 48 pieds et 36 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble, une maison de trois chambres, une autre bâtisse en bois à étage de quatre chambres avec balcon en fer; une bâtisse en briques servant de boulangerie, avec un grand four; une grande écurie en bois avec grenier; poulailler, etc.; le tout couvert en ardoises; cour carrelée, hydrant, porte cochère et hangard. Cette propriété est vendue sujette à un bail à raison de $30, expirant le 31 septembre 1883.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage et un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues pour l'année 1883. 17mars—

Vente pour cause de départ.

La propriété formant encoignure aux rues St-Philippe et St-Claude.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse. SAMEDI, 24 mars 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Un lot de terre formant encoignure aux rues St-Philippe et St-Claude, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue St-Philippe sur 75 pieds de profondeur et faisant face à la rue St-Claude.

Ensemble une maison de quatre chambres avec une petite galerie derrière, un grand entrepôt attenant à la maison; le tout couvert en ardoises; hydrant, cour carrelée, lieux d'aisance, jardin avec plusieurs pieds de vignes de choix.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—1/3 comptant ou davantage et la balance à un et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfus, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues cette année 1883.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé de l'acquéreur.

17 mars—

Vente pour effectuer un partage.

Les héritiers Métoyer vs Bilgery.

La propriété rue Bienville Nos 106 et 108.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 24 mars 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles.

Un lot de terre situé dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Douane, Bourbon et Dauphine; lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue Bienville sur 65 pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt et garantis par hypothèque avec toutes les clauses pénales d'usage, et un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant E. Tessevet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues cette année 1883.

17 mars—

PAR C. E. GIRARDEY & MACON.

Magasins en briques de très grande valeur, au coin des rues Peters et Champs-Elysées, faisant face au fleuve et au débarcadère du Morgan La. & Texas R. R. & Ferry.

PAR GIRARDEY & MACON—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Le magasin en briques à 4 étages désigné par le No 38 North Peters, dans l'ilet borné par les rues N. Peters, Champs-Elysées, Esplanade, François et Decatur. Le lot est désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, en date du 12 décembre 1882, d'après lequel le dit lot mesure 17 pieds, non compris le mur mitoyen qui le divise de la propriété attenante et vers la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 132 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne inférieure, 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne supérieure, et 17 pieds 7 pouces de largeur dans le fond.

2° Le magasin en briques à 3 étages, attenant à celui décrit en premier lieu et formant le coin S. O. des rues N. Peters et Champs-Elysées. Le terrain est désigné sur le sus-dit plan par la lettre B et mesure 34 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Peters, 82 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur et de façade à la rue des Champs-Elysées, 80 pieds de profondeur sur la ligne latérale qui le divise du lot C, 34 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot A.

Cette vaste propriété est un des plus importants emplacements de commerce se trouvant sur la ligne de séparation des 2nd et du 3me districts. Elle fait face au fleuve, ainsi qu'au débarcadère du Morgan La & Texas R. R. ferries, est à proximité des quais les plus recherchés du 2nd et du 3me districts, et est on ne peut plus convenable pour magasin de courtage, articles pour navires, groceries, marchandises ou magasin de liqueurs.

Conditions—1/3 ou plus comptant au gré des acquéreurs, la portion à crédit à 1 et 2 ans pour billets garantis spécialement par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, etc. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix de la vente. Un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'adjudication en comptant sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 mars—17,18,24 à la vente

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District,

Rue Magasine, entre Toledano et l'Avenue Louisiane,

A l'encan à de long terme.

Succession de Mme Claire Berthin.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.—No 6,509.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale.—SAMEDI, 17 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 29 janvier 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasine, Camp et Toledano et l'Avenue de la Louisiane, le dit lot de terre mesurant 32 pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur de 102 pieds, entre lignes parallèles et égales, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis spécialement par hypothèque et privilège, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant. La propriété devra être assurée et la police transférée.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt en comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

10 fév—10, 17,24—3, 10, 17 mars.

PAR D. E. MORPHY.

Maïs et Farine de Maïs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 17 mars 1883, à 11 heures du matin, au Delta Warehouse, au coin des rues Front et Lafayette:

400 sacs de Maïs.

30 barils Farine de Maïs.

Conditions—Comptant. 17 mars—

VENTES A L'ENCAN

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District.

Dans l'affaire de M. et Mme Langfried vs les mineurs John et Henri Schaeffer.

No 7872 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, Encanteurs, Bureau, No 10 rue Carondelet — SAMEDI, le 21 avril 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu, à l'encan en vertu et conformément à un jugement de l'Honorable A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé et enregistré le 10 mars 1883, et rendu dans la susdite affaire, les terrains ci-après décrits, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, servitudes, avantages y appartenant—

1° Un terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et Bienville, désigné par le No Quatre, sur un plan de A. Castaing, en date du 19 janvier 1857 et déposé comme le plan 6 au bureau de E. G. Gottschalk, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain forme l'encoignure des rues Conti et Villeré et mesure 32 pieds de face à la rue Conti, sur 90 pieds 2 pouces et 7 lignes de façade et profondeur rue Villeré. Les améliorations comprennent la maison cottage double, à un étage en bois, désignée par les Nos 236 et 238 rue Conti.

2° Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Conti, Robertson, St-Louis et Villeré, désigné comme le terrain No. 17 du carré d'ilet 84, sur un plan de Joseph Pilié voyer, en date du 9 novembre 1853, et déposé en le bureau de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville; lequel terrain mesure, au pied anglais, 26 pieds 6 pouces de face à la rue Conti sur 165 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent la maison cottage en bois, à un étage, avec mansarde, désignée par le No. 245 de la rue Conti.

3° Un autre terrain, formant partie d'un vaste morceau de terre, désigné par le No. 6 dans le carré d'ilet borné par les rues Conti, Robertson, Bienville et Villeré, sur un plan dressé par Jos. Pilié et déposé en l'étude de Félix de Armas, ancien notaire, par acte daté du 18 août 1829. Ledit terrain forme le coin des rues Conti et Robertson et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Conti sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Robertson.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, désigné par le No 258 rue Conti, avec une cuisine en bois à deux étages à l'arrière plan.

4° Un morceau de terre contigu au terrain précédemment décrit, mesurant 31 pieds, plus ou moins, rue Conti, partant à 31 pieds 11 pouces 5 lignes du coin de la rue Robertson, sur 80 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, à un étage, avec une cuisine en bois à deux étages, cottage désigné par le No 256 de la rue Conti.

Termes et conditions—1/3 comptant et le reste en paiements annuels égaux à 1/3 du prix total, devant être représentés en billets de l'acquéreur, payables à 1 et 2 ans du jour de la vente et payables à l'ordre et endossés par l'acquéreur, devant porter 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente et en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets. Les améliorations devront être assurées par les acquéreurs qui transféreront les polices aux détenteurs des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication; 10 0/0 sur le montant de l'adjudication seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jos D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs

17 mars—17.24.31—7.14,21 avril

Succession de feu John Davidson.

Grande vente, sans réserve

—DE—

Terrains nus, bons pour bâtir, bien situés, &c., Augmentant journellement de valeur,

Dans le Premier, Second, Troisième et Quatrième District,

Par terrains, ou en ilets carrés, et parties d'ilets.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet.—JEUDI, 29 mars 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu, pour le compte de la succession de feu John Davidson, les propriétés de valeur ci-dessous décrites, à savoir:

Premier District.

1° L'ilet de terre contenant 24 lots, borné par les rues Banks, Palmyre, Cortez et Telemachus.

2° L'ilet de terre contenant 18 lots, borné par les rues Palmyre, Gasquet, Lopez et Salcedo.

3° L'ilet de terre contenant 20 lots, borné par les rues Banks, Palmyre, Lopez et Salcedo.

4° L'ilet de terre contenant 13 lots borné par les rues Banks, Palmyre, Gayoso et Dupré.

Deuxième District.

5° L'ilet de terre borné par l'avenue Hagan et les rues Pert, Toulouse et St-Pierre contenant 19 lots.

6° L'ilet de terre borné par l'avenue Hagan et les rues Pert, Orléans et Ste-Anne, contenant 31 lots.

Troisième District.

7° Six lots de terre bornés par les rues Dauphine, Bourgogne, Pauline et Jeanne,

8° Quatre lots de terre bornés par les rues Remparts, Bourgogne, Jeanne et Bartholomew,

9° Six lots bornés par les rues Bartholomew, les rues Remparts, Bourgogne et St-Claude.

10° Onze lots de terre dans l'ilet borné par les rues Marais, Urquhart Pauline et Indépendance.

11° L'ilet borné par les rues Solidelle, Joséphine, Fenton et Adams.

12° L'ilet de terre borné par les rues Solidelle, Joséphine, Gordon et Monroe.

Quatrième District.

13° Douze lots de terre dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Magnolia et Locust.

14° Trois lots de terre dans l'ilet borné par les rues Philip, Première, Clara et Magnolia.

15° Treize lots de terre dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Magnolia et Locust.

16° Seize lots de terre dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Magnolia et Clara.

17° Seize lots de terre dans l'ilet borné par les rues Seconde, Troisième, Magnolia et Clara.

18° Seize lots de terre dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Magnolia et Clara.

19° Dix-huit lots de terre dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Magnolia et Locust.

20° Ce vaste ilet de terre très élevé formé par les Avenues Washington et Claiborne et les rues Sixième et Martin.

21° Et pour un autre intérêt. Vingt-un lots de terre dans l'ilet compris par l'Avenue Hagan et les rues Conti, Bienville et Rendon.

22° L'ilet de terre borné par l'Avenue Hagan et les rues Conti, Rendon et la Promenade Carondelet.

Voyez les plans lithographiés pour les dimensions.

Les propriétés ci-dessus comprennent les terrains aux lieux dans chacun des 1er, 2nd, 3me et 4me districts, propres à bâtir des maisons pour locataires—et avec beaucoup de terrains bons pour jardiniers et échoppes.

Les quartiers respectifs sont nouvellement bâtis et améliorés des chemins coquillés et des voies ferrées—char à cheval—les sillonnent en tous sens; ils sont à proximité d'églises, de maisons d'école et de marchés.

Comme placement sûr et avantageux, il n'est pas de propriété sur le marché qui offrent des avantages égaux.

Conditions—1/3 ou plus comptant au gré des acquéreurs. La portion à crédit à 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 7 0/0 par an d'intérêt, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des billets. L'acquéreur assumera en sus du prix de la vente les taxes dues et exigibles en 1883, et déposera avec l'encanteur 10 0/0 du prix de l'achat, comptant, au moment de l'adjudication. Les titres sont parfaits, et s'il n'en est ainsi les dépôts seront remboursés et les adjudications considérées non obligatoires.

Acte de vente pardevant W. J. Castell Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

24 fév—24,28—mars 3,4,10,11,17,18,24, à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence dans un quartier central, rue Carondelet, et terrain propre à bâtir, rue St-Charles, entre Julie et St-Joseph.

Succession de John W. Cannon.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 5058.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, ENCANTEUR—Bureau No 10 rue Carondelet—MARDI, 10 avril 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 29 janvier 1883, rendu dans la succession ci-dessus—

Tous les droits, titres et intérêts du défunt, John W. Cannon, et de sa succession dans les propriétés ci-dessous décrites, situées dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à savoir:

1° Les édifices en briques à trois étages et autres améliorations construits sur deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Julia et St. Joseph et désignés par les Nos 15 et 16 sur un plan lithographié, annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, notaire de cette ville, le 14 mars 1856; ainsi que le droit d'occuper et de posséder les dits édifices et améliorations jusqu'au 26 février 1906, qui doivent être remboursés pour leur valeur par l'Asile des Orphelines Poydras, conformément au contrat de bail passé avec ledit Asile par R. W. Montgomery, pardevant le dit notaire, T. O. Stark, le 14 mars 1856.

Aussi tous les droits, titres et intérêts, biens de succession, possession, réclamation et demande de toute nature, de feu John W. Cannon et de sa succession, dans les deux lots de terre ci-dessus mentionnés, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Julia, St Charles et St Joseph, numérotés 15 et 16, d'après ledit plan lithographié, annexé au dit acte passé pardevant ledit notaire T. O. Stark, le 14 mars 1856.

Les deux lots de terre se touchent. Ils mesurent chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet sur 150 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et sont bornés dans le fond par une allée de 20 pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Julia, commune aux dits lots et d'autres.

Aussi, et surtout, tous les droits résultant du bail passé par l'Asile des Orphelines Poydras avec R. W. Montgomery pour le terme de cinquante ans, à partir du 26 février 1856, pardevant le dit ancien notaire, le 14 mars 1856, ainsi que les différentes assignations faites d'acquéreur à acquéreur, jusqu'au présent vendeur, pour le dit bail et les conditions spécifiées dans le dit acte du 14 mars 1856, que feu John W. Cannon et sa succession devaient avoir été payé par certaines conditions stipulées, l'usage et la possession des deux dites lots de terre qui ont été cédés au dit Montgomery et à ses représentants pour la dite période de cinquante ans.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Carondelet, Julia et St. Joseph, désignés par les numéros cinq et six, d'après le susdit plan lithographié annexé au dit acte passé pardevant le dit notaire T. O. Stark, le 14 mars 1856. Les dits lots se touchent et mesurent, chacun, 27 pieds 5 pouces de face à la rue St. Charles sur une profondeur de 150 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, avec l'usage de la susdite allée dans le fond; 20 pieds de largeur ouvrant sur la rue Julia, commune au dit lot et à d'autres.

Conditions—Comptant.

Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant A. Hero, notaire.

7 mars—7, 10, 17, 24 31—7, 10 avril.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriété améliorée de valeur dans le Premier District.

Nos 202, 204 et 206 rue Baronne, entre Girod et Julia.

Succession de Justin M. Moss—No 5849 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 14 février 1883, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Julia, Philippa, maintenant Dryades et Girod, désignés par les numéros 2 3 et 4 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 15 mai 1844 et déposé à l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots de terre se touchant et mesurant chacun 28 pieds de face à la rue Baronne, sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 2, mesure 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 3 mesure 128 pieds de profondeur sur la ligne contiguë au lot No 2, puis il se rétrécit de 8 pieds, et à une autre profondeur de 32 pieds et il a 160 pieds de profondeur de l'autre côté, et 20 pieds de largeur dans le fond; et le dit lot No 4 mesure 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Laquelle dite propriété fut acquise par feu Justin M. Moss par achat de James Deebee, conformément à un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, le premier jour de juin 1858.

Les améliorations comprennent les bâtisses portant les numéros municipaux 202, 204 et 206 rue Baronne; le No 202 se compose de deux magasins ayant 3 chambres chacun au rez-de-chaussée et 2 corps de logis, de 3 chambres dans la mansarde; le No 204 se compose de 2 magasins ayant 3 chambres chacun au rez-de-chaussée et 2 corps de logis de 3 chambres chacun, dans la mansarde; le No 206 se compose de 3 magasins de 3 chambres chacun, et 3 corps de logis de 3 chambres chacun.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 fév—17,24—mars 3.10,17,24

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison-cottage à double corps de logis, No 128 rue St Antoine, entre Girod et Robertson.

Une action de $50 de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

Succession de Marie Le Romain, veuve de Jean Baptiste Souillard.

Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, No 7668.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 56 rue Royale,—SAMEDI, 21 avril 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 9 mars 1883, il sera vendu aux enchères publiques, pour le compte de la succession susdite, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Villeré, Robinson et Annette, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Antoine sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison cottage à double corps de logis, couverte en ardoises, renfermant 3 chambres de chaque côté, une cuisine à deux étages renfermant 2 chambres de chaque côté, 4 caves, puits, lieux d'aisance, etc.

Conditions: La moitié comptant et le reste à un an de crédit en billets de l'acquéreur par lui endossés, garantis par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale portant 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, avec toutes les clauses pénales habituelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du montant de l'adjudication, et fera, comptant, sur les lieux, un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

—Aussi—

Le même jour et au même lieu (ci-dessus mentionné), à midi et demi, une action de $50 de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, inscrite au nom de Marie Rubisau, d'après le certificat No 190, daté du 13 juillet 1872.

Conditions—Comptant sur les lieux.

17 mars—17,24,31—avril 7,14,21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles! Meubles!

Succession Marie Le Romain veuve de Jean Baptiste Souillard

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Division E—No 7668.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 56 rue Royale—MERCREDI, 28 mars 1883, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 119 rue St-Antoine entre Girod et Roberts n, dans le Troisième District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, rendu le 9 mars 1883, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession—

Un lot de meubles de maison, consistant en armoires, bois de lit, bureaux, chaises, miroirs, &c., &c.

Conditions—comptant sur les lieux.

17mars—17 24 28

Portion d'ilet de terre de valeur dans la partie

Inférieure du Troisième District de cette Ville, dans le voisinage immédiat du fleuve Mississippi et faisant face au chemin de fer "City"

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur, bureau, No 46 rue Royale, SAMEDI, 24 mars 1883, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion d'ilet située dans le Troisième district de cette ville, comprenant 16 terrains bornés par les rues Chartres (ou Moreau) Audry, Delaronde et la propriété McCaffin, mesurant 221 pieds 9 pouces 4 lignes de façade rue Chartres et Delaronde, et 273 pieds 8 pouces et 4 lignes de façade rue Audry et sur la ligne qui la sépare de la propriété de McCaffin.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossé par lui, portant intérêt à raison de huit pour cent par an depuis ma partie jusqu'à parfait paiement, garantie par lien de vendeur avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883, en sus du prix d'adjudication, et devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente, comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voir à la Bourse, le plan pour les dimensions des terrains. 10 mars—10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

25 actions du fonds-capital du Louisiana Oil Company.

Succession de Joseph Aristide DeBlanc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B—No 7248.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau, No 56 rue Royale.—SAMEDI, 17 mars 1883, à MIDI ET DEMI, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, il sera vendu, à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 8 février 1883, pour le compte de la susdite succession—

25 actions de $100 chacune de Louisiana Oil Company of New Orleans, conformément au certificat No 403, en date du 9 mai 1881.

Conditions—comptant sur les lieux.

3 mars—3,10,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle et confortable résidence No 26 rue Louisa.

Succession de Joseph Aristide DeBlanc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 7248—Division B.

PAR J. V GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, le 17 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles, entre Commune et Gravier. Il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 8 février 1883, la propriété ci-dessous décrite, appartenant à la dite succession, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Clouet, Chartres (anciennement Moreau) et Royale (anciennement Casacalvo) désigné par le No 6; ledit lot mesure 34 pieds de face à la rue Louisa sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux pour le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 fév—10,17,24, 3,10,17 mars

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James E. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7995—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

17 mars—17 21 23

Succession de Louisa Meish, femme de F. Rader.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1672—Division —. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Cornelius Rader, exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

3 mars—3,12,17

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,

—DANS LE—

Premier, Second, Troisième et Quatrième District.

No 176 rue Girod, entre Carondelet et St Charles,

Nos 186, 188, 190 rue du Bassin, entre Lafayette et Girod.—Maisons en briques à trois étages.

Rue Liberté, entre Gironde et Périlliat.

Terres du Chemin de Gentilly et du Bayou Sauvage.

Terrains nus, coin Fortin et Campment, près des Fair Grounds.

Rue Laharpe, entre Galvez et Johnson.

No 230 rue Bourgogne, entre Ursulines et St Philippe.—Magnifique résidence en briques à deux étages.

Rue de la Douane, entre l'Avenue Hagan et la rue Rendon.

Bayou St. Jean, vis-à-vis le "New Orleans City Railroad Depot", et attenant au "Magnolia Garden".

Billets Hypothécaires.—Droits.

Vente à l'encan pour la liquidation de la raison sociale de

GODARD FRÈRES,

de Bordeaux, et d'autres Successions.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles rue St-Charles, entre Gravier et Commune, pour liquider les affaires de GODARD FRÈRES de Bordeaux, France, et autres intéressés, les propriétés de valeur ci-dessous décrites, Billets Hypothécaires, Droits, etc., à savoir—

Premier District.

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Carondelet, Julie et St-Charles, désigné par le No. 8, sur un plan fait par J. Pilié, ancien voyer, en date du 4 septembre 1835, et annexé à un acte passé pardevant Théo Seghers, ancien notaire en cette ville, le 18 février 1836; ledit lot mesurant, au pied américain, 24 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 127 pieds 10 1/2 pouces de profondeur.

2° Trois terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Bassin, Lafayette, Franklin et Girod, et mesurant comme suit, sur un plan de Arthur de Armas, député voyer:

Le terrain A, 17 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Bassin sur 54 pieds 2 pouces de profondeur.

Le terrain B, 17 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Bassin sur 54 pieds 2 pouces de profondeur.

Le terrain C, 17 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Bassin sur 54 pieds 8 pouces de profondeur, avec l'usage d'une allée à l'arrière d'environ [illegible] sur le côté des dits terrains, dans le dit plan.

Les améliorations comprennent trois maisons en briques à deux étages, No 186 rue du Bassin, sur le terrain A; une autre maison en briques à deux étages, rue du Bassin, 188, sur le terrain B, et une autre No 190 rue du Bassin, 190, sur le terrain C, avec des cuisines en briques, etc.

3° Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Hervis, St Paul ou Liberté, Gironde et Périlliat, et désigné comme lot No 3 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, à la date du 2 décembre 1867 et déposé comme le plan No 232 en l'étude de Gayol, notaire en cette ville. Le dit terrain mesure, au pied américain, trente-un pieds de face à la rue St Paul, ou L berté, sur cent huit pieds de profondeur, dont l'ghes de profondeur fait partie d'un plus grand morceau de terre désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Zimpel, ancien voyer, à la date du 6 septembre 1834, et déposé comme le plan numéro 232 en l'étude de F. Grima, notaire en cette ville.

Deuxième District.

4° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Bourgogne, Ursulines, St Philippe et Remparts, mesurant 30 pieds de façade rue Bourgogne, sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une magnifique maison de résidence de famille en briques, à deux étages, avant un vestibule, corridor, salon et salle à manger, 4 chambres et 2 cabinets, cuisine, etc., au second étage; à l'arrière une bâtisse en briques à deux étages ayant 2 chambres, cuisine, etc., citerne, hydrant, gaz, etc., etc. La propriété est contiguë à celle de M. J. P. Sazin, et porte le numéro municipal 230 rue Bourgogne.

5° Six terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Douane, Rendon, Bienville et l'avenue Hagan, et désignés par les numéros de un à six inclusivement sur un plan dressé par A. de Armas, F. Guyol, notaire comme le plan No 227. Lesdits terrains mesurent, chacun, au pied américain, 25 pieds 7 pouces 5 lignes de façade rue de la Douane, sur 124 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; terrain numéro un formant le coin de la rue Rendon.

6° Un morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, sur le côté ouest du Bayou St Jean vis à vis la gare du NEW ORLEANS CITY RAILROAD CO, et attenant au JARDIN MAGNOLIA, mesurant, au pied français, 180 pieds de façade sur le BAYOU ST JEAN, sur 377 de profondeur, d'un côté 382 de l'autre, sur la ligne divisant ladite propriété du dit jardin, et 180 pieds de largeur à l'arrière plan.

Les améliorations comprennent une maison de résidence élevée de terre, ayant une galerie sur la devanture. La principale bâtisse a [illegible] chambres ayant 3 chambres à l'étage supérieur, 2 chambres, à l'étage inférieur, environ 25 orangers, 4 pruniers, lieux d'aisance, citerne, deux lieux d'aisance, poulailler, jardin devant la propriété, galerie autour de celle-ci, maison et cuisine sont couvertes en ardoises.

Troisième district.

7° Une certaine part ou de terre située sur le Chemin de Gentilly dans le Troisième District de cette ville, faisant partie de l'Habitation appartenant anciennement à J. Bermudez et désignée par le No 49 sur un plan de L. H. Pilié, en date du 8 mars 1859 et déposé en l'étude de E. Bouny pour référence. Ledit portion de terre mesure un arpent de face audit Chemin de Gentilly sur une profondeur de vingt arpents et de ax tiers lignes égales et parallèles.

8° Un certain morceau de terre, situé sur le Chemin de Gentilly ou le Bayou Sauvage dans le Troisième District de cette ville mesurant quatre arpents et 72 pieds de face sur chaque côté dudit Chemin et Bayou sur une profondeur irrégulière d'à peu près trente arpents sur la borne supérieure du morceau, sur le côté gauche du dit Bayou, à peu près dix arpents; en outre, sur la borne supérieure du dit morceau sur le côté droit du Bayou à peu près vingt et un arpents sur la borne inférieure du dit morceau sur le côté gauche du dit Bayou et dix-huit arpents à peu près en outre, sur la borne du bas du dit morceau sur le côté droit du dit Bayou (un pied américain), divisé en vingt-huit parcelles de terre, numéros 179, 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 195, 197, 199, 201, 203 et 205, sur le côté gauche du dit Bayou et 188, 190, 192, 194, 196, 198, 200, 202, 204, 206, 208, 210, 212 et 214 sur le côté droit du dit Bayou. Le tout conformément au dit plan de L. H. Pilié, voyer, en l'étude de E. Bouny.

9° Quatorze certains lots de terre, situés dans le Faubourg Pontchartrain, Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55 et 56 sur un plan dressé par Louis Surgi, le 11 septembre 1836, déposé comme plan No 26 en l'étude de H. Pedesclaux, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots de terre mesurent chacun (au pied américain) 30 pieds de face à la rue Fortin sur une profondeur de 134 pieds. Le lot No 43 forme l'encoignure des rues Fortin et Campement.

10° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Galvez, Laharpe et Johnson, désigné par la lettre C, sur un plan déposé en l'étude de James Fahey, notaire en cette ville comme plan numéro sept du livre de plan No 1, conformément au dit plan le dit lot de terre mesure 43 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Laharpe, sur une profondeur de 157 pieds 11 pouces 4 lignes, entre lignes égales et parallèles.

Quatrième District.

11° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magasine, Sixième et Septième. mesurant 37 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, bien commode et élevé du sol, bâtis sur une fondation en briques et ayant 4 grandes chambres au rez-de-chaussée, 4 jolis appartements dans le rez-de-logis, un autre des mansardes et arrangé de telle sorte qu'il peut servir pour un simple locataire ou deux.

Billets à recevoir,

12° Un billet de la Première Eglise Unitarienne de la Nouvelle-Orléans, souscrit par W. Palfray, le vice-président, premièrement dû le 1er au 4 mai 1878, et renouvelé jusqu'au 1er novembre 1882, date à laquelle le montant exigible, en principal $12.500 et en intérêt $3.500, s'élève à $16,000. Le paiement dudit billet est garanti par une hypothèque sur trois terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues St-Charles, Julie, Camp et Girod, désignés par les No , 2, 3 et 4, sur un plan dressé par Louis Bringier, daté du 19 février 1836, déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire de cette ville. Le terrain a comme face 26 pieds de face à la rue St-Charles sur 149 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, s'étendant vers une allée de derrière, laquelle s'étend de la rue Julia à la rue Girod, ensemble avec toutes les bâtisses, l'église et les améliorations qui s'y trouvent, selon un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 28 juillet 1877. Les titres de ce billet ont le privilège de le renouveler une autre année, soit jusqu'au 1er novembre 1884, en payant 18 mois d'intérêt le 1er novembre 1883.

13° Trois billets de Charles Boudreaux, datés du 12 janvier 1883, chacun pour une somme de $1,325, payables, respectivement, en un, deux et trois ans, avec 8 0/0 d'intérêt de la date de la souscription. Ces dits billets représentent la partie à crédit d'une vente faite à Charles Boudreaux d'une plantation sucrière située dans la paroisse Assomption, en cet Etat, à environ deux milles au-dessus du village de Napoléonville, mesurant plus ou moins, huit arpents et demi de façade sur le Bayou Lafourche, entre droite, avec toute la profondeur qui y appartient, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, selon un acte passé pardevant H. T. Fullam, annotateur, en date du 12 janvier 1883.

Titres.

14° Tous les titres de MM Godard Frères, de Bordeaux, en liquidation d'affaires, à une réclamation contre la maison A. Recherenu & Cie, de cette ville, de 25400 francs du produit de la vente des propriétés ci-après décrites. Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magasine, Jackson, Camp et Joséphine, mesurant, plus ou moins, 100 pieds de façade rue Magasine, sur 120 de profondeur, le titre duquel est au nom de M. Albin Recherenu, et est en litige.

Termes et Conditions—Pour les BILLETS à RECEVOIR et les DROITS comptant sur adjudication, et pour les propriétés foncières 1/3 ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur les propriétés vendues, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une portion; les acquéreurs devront assurer les propriétés pour un montant égal aux billets fournis, transférer les polices d'assurances aux détenteurs des billets, rembourser les primes d'assurances non expirées et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs assumeront et paieront toutes les taxes de l'année 1883 en sus du montant de leur adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 mars—17,18,24 au 31

PROPRIETES FONCIERES.

BONS DES ETATS-UNIS.

Bons et actions du "New Orleans City Rail Road."

Actions de la Compagnie du Canal Carondelet et de la Compagnie d'Assurances de l'Union.

CERTIFICATS DE TERRE.

No 40, rue Dauphine, entre Douane et Bienville, Magnifique maison de résidence en briques, avec mansarde.

No 144 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourbon, Maison en briques à trois étages.

Au coin des rues Dauphine et Conti, Maison en briques à deux étages convenable pour magasin et résidence.

No 168 Chemin du Bayou, entre Remparts et St Claude. Résidence agréable.

4 Bons des Etats-Unis 4 0/0.

5 Bons du New Orleans City Railroad.

14 Actions du New Orleans City Railroad.

20 actions de la N. O. Carondelet Canal and Navigation Co.

10 actions de la Compagnie d'Assurances de l'Union.

CERTIFICATS DE TERRE.

E.-L. Soniat du Fossat et als., vs E. J. E. Soniat du Fossat et als.

26ème Cour Judiciaire de District pour la paroisse St-Charles—No 127

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale.—SAMEDI, 14 avril 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, AU DERNIER ET PLUS FORT ENCHÉRISSEUR en vertu et conformément au jugement rendu, et signé le 12 février 1883, par l'Hon M. Hahn juge de la 26me Cour Judiciaire de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, les propriétés ci-dessous décrites, actions, &c., à savoir—

1° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Douane, le dit lot mesure, au pied français, 21 pieds de face à la rue Dauphine sur 127 pieds de profondeur, borné sur la ligne plus près de la rue Bienville par la propriété qui appartient maintenant ou qui appartenait ci-devant à F. Foucher et sur la ligne plus près de la rue de la Douane par la propriété qui appartient maintenant ou qui appartenait autrefois à Dumesnilière.

Les améliorations comprennent la magnifique résidence en briques, à deux étages avec mansarde No 40 rue Dauphine, contenant à l'étage inférieur, deux grands salons, salle à manger, cuisine, lieux d'aisance, & grand corridor et galerie; au second étage 3 chambres à coucher, corridor, 2 chambres et galerie dans la mansarde, 2 chambres dans l'attique couverte de nouveau, cour pavée, water-works, &c. Etant la même propriété acquise de Patrice du Fossat de François J. Gayarré et Dupuy pardevant Félix Grima notaire, le 15 octobre 1856, livre 21, folio 71.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges ou servitudes qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Dauphine, St-Louis et Bourbon, le dit lot désigné par le No 1, sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 2me jour de juillet 1826 et déposé en l'étude de Wm Boswell anciennement notaire en cette ville, et formant l'encoignure des rues Conti et Dauphine, mesurant au pied américain, 33 pieds 8 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur et face à la rue Dauphine de 90 pieds 9 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages; le rez-de-chaussée est maintenant occupé par le magasin; le second étage a trois grandes chambres à coucher une grande salle à manger, une galerie de façade aux rues Dauphine et Conti, une bâtisse en briques à deux étages dans le fond et galerie, lieux d'aisance, hydrant, etc. Etant la même propriété acquise par Mme Pierre Antoine Soniat du Fossat, née Joséphine de Pierre Soniat par achat d'Henry Dunvivier Peire, par acte passé pardevant Wm Boswell, notaire, le 25 janvier 1827, enregistré dans le livre 21, folio 274.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges ou servitudes qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Dauphine Bourbon et Canal, le dit lot mesure, au pied américain, à peu près, 26 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur d'à peu près 76 pieds et étant borné sur un côté par la maison de l'encoignure, appartenant à P. F. Blanchet, et de l'autre côté par la propriété anciennement de John G. Greaver, ensemble avec un passage dans le fond s'étendant à la rue Dauphine qui est de 5 pieds de largeur et appartient exclusivement à la propriété ci-dessus décrite, néanmoins, la partie supérieure de la cuisine de la propriété de l'encoignure reposera sur le mur de la dite allée et doit se prolonger à perpétuité, ce qui est une servitude permanente imposée à la dite allée.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages, ayant à la double et corridor au rez-de-chaussée, deux chambres à coucher, corridor et galerie au second étage, une bâtisse à trois étages, dans le fond, avec salles à manger, et cuisine et chambre à coucher sur le rez de chaussée, 2 chambres et galerie chacun au 2d et 3me étages, cour pavée, lieux d'aisance, citerne, etc. Cette propriété porte le No municipal 144 rue Douane, étant la même propriété qui a été achetée par Pierre Antoine Soniat du Fossat de George Urquhart, Isidore Labatut et Félix Labatut, conformément à un acte passé pardevant Théodore Guyol, en date du 8 avril 1859 enregistré dans le livre 77, Folio 635.

4° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges ou servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 4 sur un plan de L. Pilié, en date du 20 juillet 1839, et annexé à un acte passé pardevant Wm Y. Lewis, le 26ème jour du même mois et de la même année; ledit lot est situé dans l'ilet borné par les rues Chemin du Bayou, Remparts, Ursulines et St Claude et mesure, au pied américain, 22 pieds de face au dit Chemin du Bayou sur une profondeur de 99 pieds 1 pouce entre lignes parallèles; et une portion de terre attenant au lot ci-dessus décrit et ayant 1 pied de face au dit Chemin du Bayou sur 82 pieds 1 pouce de profondeur, lequel morceau de terre constitue une partie du lot désigné par le No 5 sur un plan de Cronst, en date du 15 avril 1836, et annexé à un acte du 26 mai 1836 passé pardevant Théodore Seghers, notaire.

Les améliorations comprennent une résidence à un étage avec mansarde, ayant salon, deux chambres à coucher et salle à manger à l'étage inférieur; deux chambres à coucher, passage, deux cabinets et galerie dans la mansarde, une bâtisse à deux étages dans le fond, avec deux chambres en bas et deux chambres au-dessus, galerie, cour pavée, cave, lieux d'aisance, etc., et portant le numéro municipal 168 Chemin du Bayou.

La dite propriété a été achetée par P. A. Soniat du Fossat de Henri Lemaître, conformément à un acte du 12 mai 1867 passé pardevant A. Doriocourt, notaire, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 92, Folio 476.

ACTIONS, BONS, &C., &C.

QUATRE BONS 4 0/0 DES ETATS-UNIS de $500 chacun.

5 Bons du New Orleans City Railroad Company, de $500 chacun.

14 ACTIONS DU NEW ORLEANS CITY RAILROAD, de $100 chacune.

20 ACTIONS DE LA CARONDELET CANAL COMPANY OF NEW ORLEANS, de $100 chacune.

10 actions de la Union Insurance Company, de $100 chacune.

1 certificat de terre No 78,022, Département de l'Intérieur, Guerre 1812, pour la location de 40 acres de terre, à n'importe quel bureau des terres des Etats-Unis.

Conditions—Pour les Actions, Bons et Certificats, comptant sur adjudication et avant le transfert. Pour la Propriété Foncière 1/3 ou plus comptant et le reste à 1 ou 1 et 2 ans de crédit au gré des acquéreurs, divisé en paiements égaux et en billets coupons, de manière à représenter la part de chacun des vendeurs et portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; l'acte de vente devra contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès et de vente pour recouvrer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs devront assurer les améliorations pour un montant égal à la portion à crédit et transférer la police au détenteur des billets et assumer, en sus du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1883, et toutes les taxes subséquentes et faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Dans le cas où les acquéreurs ne se conformeraient pas aux termes de l'adjudication et négligeraient de passer l'acte de vente dans les quinze jours qui suivront les enchères, ils seront considérés en défaut par ce simple fait.

Actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

9mars—9,10,17,24,31 avril 7 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Positivement sans limite.

Magnifique résidence à deux étages pour famille.

Dans le Premier District.

No 208 rue Constance, entre Orange et Richard.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1883, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, au dernier et plus fort enchérisseur, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Constance, Orange, Annunciation et Richard, désigné comme lot No 3, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 23 février 1883, et mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une magnifique résidence en bois, recouverte en ardoises, retirée de la rue et ayant une grande galerie de devant aux deux étages, salon double avec porte à rainure, salle à manger et corridors et trois chambres à coucher dans le corps principal de logis et cuisine, cabinets, chambres à bain, et deux chambres au dessus de la cuisine; aussi une bâtisse en bois à deux étages dans le fond du terrain, ayant trois chambres, hangars, hydrant, deux caves, cour briquetée, le gaz partout dans la maison et la cuisine. Cette propriété porte le No municipal 208 rue Constance.

Conditions—1/2 comptant et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de procédures judiciaires pour recouvrer le paiement d'une partie ou de la totalité des billets. L'acquéreur devra assurer les bâtisses pour un montant égal aux billets souscrits et transférer la police d'assurance au détenteur des dits billets, rembourser les primes non expirées, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1883, en sus du prix d'adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883, au taux minime de $30 par mois, payable mensuellement.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9mars—9,10,17 à la vente

RUE BOURBON.

Propriété de grande valeur et parfaitement située pour résidence de famille dans le Second District.

No 258 rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital. Maison en briques à deux étages avec mansarde.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, la belle propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Royale, Hôpital et Ursulines et mesurant sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte le 19 Février 1883 au pied américain, 27 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques, à deux étages, avec mansarde et recouverte en ardoises désignée par le No 258 de la rue Bourbon et ayant une grande porte d'entrée, deux salons avec porte à rainure, et environ huit chambres, vestibule, etc. Retiré du corps principal de logis il y a une bâtisse à deux étages avec une grande cuisine recouverte en ardoises ayant une grande salle à manger. Au 1er étage et deux chambres à coucher au second étage, une bâtisse en briques à un étage recouverte en ardoises ayant cuisine, chambre à provisions, chambres à repasser, etc., water works, cave, gaz partout dans le bâtiment à deux étages, et cour pavée à l'arrière de la propriété.

Ceux qui cherchent une maison agréable et confortable, très bien située et dans un quartier agréable et tranquille ne sauraient mieux faire que de visiter la propriété avant la vente.

Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour recouvrer une partie ou la totalité des dits billets. L'acquéreur devra assurer les bâtisses pour un montant égal aux billets et transférer la police d'assurance au détenteur des dits billets et rembourser les primes non expirées et toutes les autres clauses usuelles.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1883 en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 mars—9 10 17 à la vente.

Ancien emplacement bien connu, pour affaires et résidence de famille.

No 313 rue Chartres, entre Hôpital et Quartier.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1883, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 2 dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Hôpital et Quartier mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 131 pieds 10 pouces et 4 lignes.

Les améliorations consistent en une splendide résidence en briques à trois étages; le bas est occupé comme magasin, ayant deux grandes chambres au rez-de-chaussée, corridor de côté, trois grandes chambres et grand corridor au-dessus sur le premier étage, cinq chambres avec grand corridor et passage cuisine en briques à trois étages ayant 8 chambres lieux d'aisance, galerie, hydrant, cour pavée, etc.

Cette propriété a été occupée par le locataire actuel depuis près de 14 ans et est maintenant louée à raison de $45 par mois.

Conditions—Une moitié comptant et le reste à un crédit de un et deux ans pour billet portant hypothèque avec privilège et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement du dit billet ou une portion. La propriété devra être assurée par l'acquéreur jusqu'à parfait paiement du dit billet et le transfert de la police aux parties intéressées avec toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883, en sus du prix d'adjudication et devra faire un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente sur le montant de l'adjudication pour lier la vente

Acte de vente pardevant Marcel T Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9mars—9,10,17 au jour de la vente.

MAGNIFIQUE TERRAIN NU

Au coin Esplanade et White.

Troisième District

Succession de G. S. Armant.

No 7,381—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 14 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 8 mars 1883, dans la susdite affaire, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, ensemble avec les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte désigné par le lot No 1 de l'ilet No dix-sept, sur un plan déposé au bureau du shérif de la Paroisse d'Orléans, le dit lot étant borné par les rues Esplanade Dupré Lopez et White et mesurant, d'après le dit plan, 33 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur et façade à la rue White, de 134 pieds 2 pouces et 4 lignes et de 123 pieds et 7 pouces sur la ligne qui le devise du lot No 2 et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. O. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 mars—9,10,17,24,31—avril 7,14

Résidence complète et de luxe dans la partie la plus choisie du Second District.

Chemin du Bayou, près Claiborne et s'étendant jusqu'à la rue Hôpital.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles rue St-Charles, entre Commune et Gravier, la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir:

Un vaste morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 204, borné par les rues Chemin du Bayou, Derbigny, Hôpital et Claiborne, et mesurant comme suit: 152 pieds 11 pouces de face au Chemin du Bayou, 127 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Hôpital, 113 pieds 6 pouces sur la ligne plus près de la rue Claiborne et 145 pieds 2 pouces et 3 lignes sur le côté plus près de la rue Derbigny.

Les améliorations comprennent cette magnifique résidence de luxe, en bois, à deux étages et recouverte en ardoises connue autrefois sous le nom de Fitzgerald Institute, environnée de vastes parterres, plantés de magnolias, figuiers, orangers, arbustes, etc. L'édifice principal renferme au rez-de-chaussée une galerie faisant face à la rue, un vestibule, salons doubles avec portes à rainure, antichambre, salle à manger très grande, 2 chambres à coucher, et un perron dans le fond.

A l'étage supérieur se trouvent un grand vestibule un palier au haut de l'escalier et 6 belles chambres. Une cuisine en bois à deux étages recouverte en ardoises, est attachée à l'édifice principal et renferme 2 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres au-dessus, avec office, cellier, poulailler et écurie dans le fond, cave, hydrant, lieux d'aisance au dessus et au-dessous, perron couvert ouvrant rue de l'Hôpital, etc. Cette propriété est bien certainement une des plus charmantes et des plus complètes sous tous les rapports, comme résidence dans cette belle partie du Deuxième District et mérite de fixer l'attention des amateurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billet portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des billets. L'acquéreur devra assurer la bâtisse pour un montant agréable au vendeur et transférer la police d'assurance au détenteur des billets, rembourser la prime d'assurance non expirée et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année 1883 en sus du prix d'adjudication et sera requis de fournir un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Octave De Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9mars—17

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de très grande valeur dans le Troisième District.

Coin des rues Craps et Bagatelle—Un magasin et résidence en briques à un étage.

Coin des rues St-Antoine et St-Jean-Baptiste—Emplacement d'affaires et bâtisses en bois.

No 130 rue St-Antoine, entre St-Jean-Baptiste et Girod—Bâtisses en bois à double corps de logis.

Coin Urquhart et St-Antoine—Petite bâtisse en bois.

Nos 92, 94, 96, 98 rue Urquhart, entre Annette et St-Antoine—Quatre jolis et confortables cottages en bois.

No 114 rue St-Antoine, entre Girod et St Jean-Baptiste—Deux petites bâtisses en bois, avec petit morceau de terre ou allée faisant face à la rue Girod.

No 127 rue St-Antoine, entre St-Jean-Baptiste et Girod-Bâtisse en bois à double corps de logis.

No 129 rue St-Antoine, entre St-Jean-Baptiste et Girod—Bâtisse en bois à double corps de logis, retirée de la rue.

No 117 rue St-Antoine, entre Girod et St-Jean-Baptiste—Bâtisse en bois à double corps de logis

No 119 rue St-Antoine, entre St-Jean-Baptiste et Girod—Magnifique cottage en bois, avec jardin dans le fond.

No 121 rue St-Antoine, entre Girod et St Jean-Baptiste—Bâtisse en bois à deux corps de logis, retirée de la rue.

Succession de Jean-Baptiste Souillard.

No 5535—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 17 mars 1883 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 8 février 1883 pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir.

1° UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville désigné par la lettre A de l'ilet 621 sur un plan de Arthur de Armas député voyer en date du 9 janvier 1883, borné par les rues St Antoine St-Jean Baptiste Bagatelle et Girod, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles

Les améliorations comprennent une maison cottage en bois, couverte en ardoises, avec 2 chambres 2 cabinets et galeries, cuisine couverte en ardoises avec une chambre, une autre bâtisse à l'arrière plan 2 citernes, cour briquetée puits, lieux d'aisance, etc. Le terrain de derrière est planté de légumes et il y a un jardin devant. La propriété porte le numéro municipal 119 rue St Antoine.

2° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans le carré d'ilet 621 désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues St Antoine, Girod, Bagatelle et St Jean Baptiste, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double en bois couverte en ardoises ayant 2 chambres cabinet et galerie de chaque côté, cuisine toiture en ardoises ayant une chambre de chaque côté, citerne lieux d'aisance etc., et clôture de derrière.

Cette propriété porte le numéro municipal 117 rue St Antoine.

3° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans le carré d'ilet 621 désigné par la lettre C sur un plan de Arthur de Armas député voyer de la ville en date du 9 janvier 1883 terrain borné par les rues St Antoine, St-Jean Baptiste Bagatelle et Girod, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double en bois à distance de la rue ayant deux chambres de chaque côté, cuisine ayant une chambre de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 121 rue St Antoine.

4° UN TERRAIN AVEC TOUTES LES améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet 507 désigné par la lettre E sur un plan de Arthur de Armas député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883 terrain borné par les rues St Antoine, Girod Annette et Urquhart formant l'angle des rues Urquhart et St Antoine et mesurant 20 pieds de façade rue Urquhart sur une profondeur et façade de 63 pieds 11 pouces 3 lignes rue St Antoine.

Les améliorations comprennent une petite maison cottage couverte en ardoises.

Cette propriété porte le numéro municipal 94 rue St Antoine.

5° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet 507, désigné par la lettre D sur un plan de Arthur De Armas député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883 terrain borné par les rues St Antoine, Urquhart Annette et Girod et mesurant 19 pieds 4 pouces 4 lignes de façade rue Urquhart sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent une jolie maison cottage couverte en ardoises ayant 3 chambres, cuisine avec une chambre, citerne lieux d'aisance etc. Cette propriété porte le numéro municipal 98 rue Urquhart.

6° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet No 507 désigné par la lettre C sur un plan de Arthur de Armas député voyer de ville en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues Urquhart, St Antoine, Girod, St Antoine, et mesurant 18 pieds et 7 pouces de façade rue Urquhart sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent une jolie maison cottage, couvert en ardoises ayant 3 chambres, cuisine avec une chambre citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 96 rue Urquhart.

7° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet 507 désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, terrain borné par les rues Urquhart, St-Antoine, Girod et Annette, et mesurant 19 pieds de façade rue Urquhart, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent une jolie maison cottage couverte en ardoises, ayant 3 chambres cuisine avec une chambre, citerne, lieux d'aisance etc. Cette propriété porte le numéro municipal 94 rue Urquhart.

8° UN TERRAIN AVEC LES BATISSES et améliorations qui y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet 507, désigné par la lettre A sur un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883 terrain borné par les rues Urquhart, St Antoine, Annette et Girod, et mesurant 19 pieds 4 lignes de façade rue Urquhart sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles

LES AMELIORATIONS COMPRENNENT une jolie maison cottage, couverte en ardoises, ayant 3 chambres, cuisine avec une chambre, citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 92 rue Urquhart.

9° LA MOITIE INDIVISE D'UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 622, désigné par les lettres A et B, sur un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, borné par les rues Annette, Girod, St Antoine et St Jean Baptiste, et mesurant 32 pieds de face à la rue St-Antoine, 132 pieds de profondeur sur une ligne parallèle rue St-Jean Baptiste et se rapprochant de la rue Annette puis 64 pieds sur une ligne parallèle à la rue Annette, se rapprochant de la rue Girod; de là, 4 pieds rue Girod, et 32 pieds sur une ligne parallèle à la rue St-Antoine, s'étendant vers la rue St-Jean-Baptiste, et 128 pieds sur une ligne parallèle à la rue Girod et s'étendant à la rue St-Antoine.

Les améliorations comprennent une maison double en bois, un côté faisant face à la rue, l'autre à la cour. La propriété porte le numéro municipal 114 rue St-Antoine.

10° LA MOITIE INDIVISE D'UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet No 268, désigné par les numéros 1 et 2 sur un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, formant l'angle des rues Bagatelle et Craps terrain borné par les rues Craps, aujourd'hui Bourgogne, St-Antoine, Amour, aujourd'hui Remparts et Bagatelle, et mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Bagatelle, sur une première profondeur de 43 pieds 5 pouces, 4 lignes du côté le plus près de la rue Amour ou Remparts, puis sur une ligne oblique s'étendant vers les rues Amour et St Antoine, 3 pieds 3 pouces et 6 lignes, delà, 40 pieds 3 pouces et 4 lignes sur une seconde profondeur; 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Craps ou Bourgogne, et 32 pieds 6 pouces à l'arrière plan, ensemble avec l'usage d'une allée en commun faisant face à la rue Bagatelle et attenant à la dite propriété.

Les améliorations comprennent un magasin et une maison de résidence en briques à un étage, ayant 5 chambres, couverte en ardoises, une cuisine en briques à deux étages, ayant 4 chambres, toiture en ardoises, hydrant, citerne, lieux d'aisance, etc., avant tout autour de la bâtisse. La maison du coin est actuellement occupée et l'est, depuis quelque temps, comme épicerie de détail.

11° UN TERRAIN AVEC TOUTES LES bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet 622, désigné par la lettre A sur un plan d'Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 9 janvier 1883, formant l'encoignure des rues St Antoine et St Jean Baptiste, borné par les rues St Antoine, St Jean Baptiste, Annette et Girod, mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 95 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en bois couverte en ardoises ayant 4 chambres, 2 cabinets, cuisine couverte en ardoises ayant 2 chambres, 2 cabinets, cuisine couverte en ardoises ayant 2 chambres, chevaux faisant face sur les deux rues St Antoine et St Jean Baptiste, 2 caves, lieux d'aisance, etc. Cette propriété fait une bonne location pour affaire.

12° UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 622 désigné par la lettre B, sur un plan d'Arthur De Armas, député voyer de la ville, en date du 9 janvier 1883, borné par les rues Annette St Antoine, Girod et St Jean Baptiste, mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine, sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence double en bois, ayant 2 chambres et 1 cabinet sur chaque côté, cuisine en bois ayant 2 chambres sur chaque côté, 2 caves, lieux d'aisance, etc. Le tout couvert en ardoises. Cette propriété porte le numéro municipal 130 de la rue St Antoine.

13° UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 621, désigné par la lettre A sur un plan d'Arthur de Armas, député voyer de la ville en date du 9 janvier 1883, borné par les rues St-Antoine, Bagatelle, Girod et St-Jean Baptiste, mesurant 29 pieds de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue, ayant 2 chambres sur chaque côté, deux cuisines, puits etc. le tout couvert en ardoises. Cette propriété porte le numéro municipal 129 de la rue St Antoine.

14° UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 621 désigné par la lettre B sur un plan d'Arthur de Armas, député voyer de la ville en date du 9 janvier 1883, borné par les rues St-Antoine, Bagatelle, Girod et St-Jean Baptiste, mesurant 29 pieds de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue, ayant 2 chambres de chaque côté, cuisine, cour, puits, etc., le tout couvert en ardoises. Cette propriété porte le numéro municipal 127 de la rue St Antoine.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant et le reste du prix à un et deux ans de crédit, garanti par billets de l'acquéreur, divisés en coupons au gré des susdits légataires portant intérêt de 8 pour cent du jour de l'adjudication et garantis par le privilège et lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les dites propriétés devront être assurées par les acquéreurs et les polices transférées et retenues par les dits légataires conjointement, jusqu'à parfait paiement des dits billets ou coupons, les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de l'année 1883 en sus du prix d'adjudication, et les actes de vente et d'hypothèque devront être passés aux frais des acquéreurs pardevant P. A. Conand, et contenir toutes les stipulations et les clauses ou obligations de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, qui devront être payés sur le montant des billets ou coupons dans le cas de procédures judiciaires pour recouvrer le montant des dites obligations. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

10 fév—10 17 24—3 10 17 mars

CAPITALISTES ET AUTRES VEUILLEZ NOTER

La vente rémunératrice, à l'enchère publique, qui se fera de propriétés centralement situées dans les Deuxième et Troisième Districts.

No 102 rue Bienville, entre Bourbon et Douane, maison de résidence en briques, à deux étages.

No 104 rue Bienville, entre Bourbon et Dauphine, maison de résidence en briques, à deux étages.

No 91 North Peters, entre Espagne et Mandeville, à mi-chemin entre le chemin de fer du Morgan's Louisiana and Texas Railroad ferry et la gare du chemin de fer Northeastern, Maison de résidence avec magasin, bâtisse à trois étages en briques, avec mansardes.

No 196 rue Kerlerec, entre Claiborne et Derbigny, joli cottage.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur, Bureau 46 [illegible]—SAMEDI 24 mars 1883 à midi [illegible] à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune [illegible] les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bienville, Bourbon, Douane et Dauphine [illegible]

[illegible]

Les améliorations comprennent une maison [illegible]

[illegible]

Les actes de vente pardevant Benjamin Ory, notaire aux frais des acquéreurs.

9mars 17a24

Terrain nu de très grande valeur dans le Faubourg Duvergé, rive droite du fleuve Mississippi.

Jules E. Robelot vs L'archevêque N. J. Perché et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 5016.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 14 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 6 mars 1883 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le terrain de valeur ci-dessous décrit, à savoir:

Un certain terrain situé sur la rive droite du fleuve Mississippi, paroisse d'Orléans, dans le faubourg communément appelé "Faubourg Duvergé" dans l'ilet borné par les rues Villeré, Barthélemy, Pate ou Public Road et Mantin, le dit lot de terre ayant au pied français 100 pieds de face à la rue Villeré, 100 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du fond, 108 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne vers la rue Bergen, et 100 pieds 9 pouces et 11 lignes sur la ligne vers la rue Barthélemy, ensemble avec les dépendances, droits, voies et servitudes qui y appartiennent.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets en coupons au gré des co-propriétaires, et portant 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente. L'acquéreur ou les acquéreurs devront payer 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant des dits billets en cas de procès pour en recouvrer le montant.

Acte de vente pardevant Charles J. Thiard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9mars—9 10 17. 24 31—7, 14 avril.

Propriété améliorée du Troisième District.

No 133 rue Marigny, entre Amour et Bons-Enfants.

Succession de Louis Mestier, No 6731, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, encanteurs, Placide J. Spear, crieur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 7 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier. En vertu d'un décret de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 16 février 1883, et signé le 23 février 1883, dans la susdite cause, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que toutes les dépendances et appartenances, situé dans le Troisième District de cette ville, quartier Marigny, dans le carré d'ilet borné par les rues Marigny, Amour, Mandeville et Bons Enfants, ledit terrain mesurant—mesure américaine—27 pieds de façade à la rue Marigny sur 60 de profondeur.

Les améliorations comprennent une très jolie maison double nouvellement peinte et parfaitement réparée.

Cette propriété porte le numéro municipal 133 rue Marigny.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Chas Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars—3,10,17,24,31—avril 7.

Meubles de maison.

Succession de Jean-Baptiste Souillard.

No 5535. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureaux, 46 rue Royale—LUNDI, 26 mars 1883, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu à l'encan au No 119 rue St-Antoine, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 8 février 1883, pour le compte de ladite succession—

Un assortiment de meubles de maison.

Conditions—Comptant.

13 mars—13 17 24 26